



Approuvé provisoirement par le Conseil Communal en date du :/...../.....
 Le Secrétaire Communal Et. Laurent
 Le Bourgmestre R. Langendries

Approuvé définitivement par le Conseil Communal en date du :/...../.....
 Le Secrétaire Communal Et. Laurent
 Le Bourgmestre R. Langendries

ZONES D'HABITAT	
	urbain 'centre et périphérie'
	péri-urbain 1ère et 2ème couronne
	à caractère rural
	ensemble résidentiel

DENSITE DES LOGEMENTS	
A	- < à 15 logements/ha
B	- de 15 à 25 logements/ha
C	- > à 25 logements/ha

ZAD : ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE	
	d'habitat
	d'implantation de services publics et d'équipement communautaire
	d'espace vert public

MISE EN OEUVRE :	
1.	- moins de 10 ans
2.	- plus de 10 ans
3.	- plus de 15 ans

	périmètre des zones à couvrir par une étude globale
	périmètre des zones commerciales
	projet routier
	zone agricole
	zone forestière
	zone d'espace vert
	zone de parc
	zone naturelle
	plan d'eau
	plan d'eau à créer
	zone de services publics et d'équipements communautaires
	CET centre d'enfouissement technique
	zone de loisir
	zone d'activité économique mixte
	zone d'activité économique industrielle
	zone d'aménagement différé à caractère industriel
	périmètre d'intérêt paysager
	périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
	zone à destination spécifique ou infrastructure à corriger (voir carte n°18)
	carrefour à aménager
	accès aux ZAD
	sentier du Coeurq

PROVINCE DU BRABANT WALLON
 SCHEMA DE STRUCTURE

Phase 2 - Options
 Affectation du sol

Carte n° 17